ANNEXE I

Note de service n° 2022-DSDEN92-D1D-2022-59

Récapitulatif des modalités d'indemnisation des personnels enseignants du 1er degré assurant des missions de Maitre d'Accueil Temporaire - Année scolaire 2022-2023

Public accueilli	Type d'accueil	Indemnité	Montant d'indemnisation	Période de saisie
Fonctionnaire stagiaire	Journées d'observation	Indemnité de fonctions tuteurs 1er degré (1844)	1250€/36xnombre de semaines d'accueil	A réception de la liste des tuteurs validés par l'A-DASEN à la fin de chaque trimestre
Fonctionnaire stagiaire	Stage d'observation	Indemnité de fonctions tuteurs 1er degré (1844)	1250€/36xnombre de semaines d'accueil	A réception de la liste des tuteurs validés par l'A-DASEN à la fin de chaque trimestre
Etudiant MEEF1 Stages massés : 21/11/22 au 02/12/22 16/01/23 au 28/01/23 13/03/23 au 17/03/23 22/05/23 au 26/05/23 Stage filé : 20/03/23 au 07/07/23	SOPA	Indemnité aux personnels enseignants du 1er et du 2nd degré pour le suivi des étudiants en stage (1866)	150€xnombre d'étudiants pour l'intégralité des 10 semaines de stage	A réception de la liste des tuteurs validés par l'A-DASEN à la fin de chaque semestre
Etudiant MEEF2 Stage filé : 05/09/22 au 17/03/23 Stage massé : 30/01/23 au 17/02/23	SOPA	Indemnité aux personnels enseignants du 1er et du 2nd degré pour le suivi des étudiants en stage (1866)	300€xnombre d'étudiants pour l'intégralité des 10 semaines de stage	A réception de la liste des tuteurs validés par l'A-DASEN à la fin de chaque semestre
PES PA3	Périodes 2, 3, 4 et 5	Indemnité de fonctions tuteurs 1er degré (1844)	1250€/36xnombre de semaines d'accueil	A réception de la liste des tuteurs validés par l'A-DASEN
Assistant d'Education en préprofessionnalisation : AED	Stage de 8h/semaine pendant 36 semaines	Indemnité de tutorat des apprentis (1911)	800€xnombre d'étudiants pour l'année	A réception de la liste des tuteurs validés par l'A-DASEN, à la fin de l'année scolaire
Étudiant en parcours préparatoire au professorat des écoles : PPPE	Stage de 3h/semaine pendant 36 semaines ou 3 semaines (3 stages massés)			A réception de la liste des tuteurs validés par l'A-DASEN, à la fin de l'année scolaire